

**ANNÉE 2020**

**VILLE DE  
TÉTEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE**

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 AOÛT 2020**

<b>M. Franck DHERSIN</b>	<b>Président de séance</b>
<b>Mme Lucie RIGOLLÉ</b>	<b>Secrétaire</b>

**ORDRE DU JOUR**

**I – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2020**

**II – Délibérations**

**4.1 – FONCTION PUBLIQUE**

1. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

**5.3 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

2. Commission Intercommunale des impôts Directs : Proposition de candidats.

## **8.5 – POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT - LOGEMENT**

### 3. Démolition des immeubles 1 et 32 rue Marcel PAGNOL – accord de la Ville.

#### **III – Informations diverses**

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq août, les membres du Conseil Municipal de Téteghem-Coudekerque-village se sont réunis en la Mairie de Téteghem-Coudekerque-village 59229 – 90 route du chapeau-rouge, pour délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour ci-dessus.

La séance est ouverte à 18h sous la présidence de Mr Franck DHERSIN.

Mme Lucie RIGOLLÉ procède à l'appel nominal.

#### **Etaient présents :**

DHERSIN Franck, PESCH Michel, DEMEY Christophe, MARTEEL Régine, CORNILLE Carole, DAMMAN Régis, CABOCHE Marianne, BARANSKI Jacques, FERMON Régine, HENON Jean-Pierre, URBAIN Patricia, JACOB Michel, LEFEBVRE Dominique, PECOURT Caroline, JONCKHEERE Régis, DECRIEM Christian, PAPORAY Patricia, ENGELAERE Delphine, DEZITTER Grégory, DJIVANDJY Delphine, TAR Benjamin, RIGOLLE Lucie, LANDSWERDT Jean-Marie, HUTCHINSON Cécilia, POUCHELET Michaël.

#### **Etaient absents avec pouvoir :**

GUERVILLE Didier, LEROUX Renée, PAGNERRE Annie, RETER Luminita, DESNOUES Marion, MAHIEU Clément, KERKHOF Isabelle, SMAGGHE Frédérique.

Conformément aux dispositions de l'article L121.12 du code des Communes, Isabelle KERKHOF a donné pouvoir de voter en son nom à Michaël POUCHELET, Renée LEROUX à Michel PESCH, Luminita RETER à Delphine DJIVANDJY, Didier GUERVILLE à Christophe DEMEY, Annie PAGNERRE à Carole CORNILLE, Clément MAHIEU à Régine MARTEEL, Marion DESNOUES à Marianne CABOCHE, Frédérique SMAGGHE à Jean-Marie LANDSWERDT.

**Franck DHERSIN, Maire, propose de répondre aux questions posées par l'opposition :**

- *Lors des élections municipales du 15 mars, il apparaissait comme représentant(e)s au conseil communautaire : M. DHERSIN, Mme CORNILLE et M. PESCH. Hors, nous avons appris par voie de presse la nomination en tant que conseillère communautaire de Mme Régine FERMON (12<sup>ème</sup> sur la liste). Quels sont les motifs de la non-nomination de Mme CORNILLE (représentante de Coudekerque-village) ? Pourquoi ne pas avoir nommé Mme LEROUX (6<sup>ème</sup>), Mme MARTEEL (4<sup>ème</sup>), Mme CABOCHE (8<sup>ème</sup>) ou Mme PAGNERRE (10<sup>ème</sup>) et ce, dans le respect de la parité représentative ?*

**Franck DHERSIN répond : « parce que chacun a été interrogé dans l'ordre (refus pour raisons personnelles) et nous sommes arrivés à Mme Régine FERMON, très bon choix. »**

- *Lors du dernier conseil municipal, la période de fin septembre avait été évoquée pour le prochain conseil, pourquoi l'avoir avancé au 25 août alors que certains sont toujours en congés ?*

**Franck DHERSIN répond : « j'ai décidé qu'il était opportun d'en faire un aujourd'hui compte-tenu d'un dossier important, tout simplement. »**

- *Rentrée COVID : le dernier protocole sanitaire de l'éducation nationale datant du mois de juin, quelles sont les mesures envisagées par l'adjoint à l'éducation pour cette rentrée scolaire ?*

**Régis DAMMAN, adjoint à l'éducation, répond : « à ce jour, nous attendons les directives pour la rentrée le 31 août pour les enseignants et le 1<sup>er</sup> septembre pour les enfants. Les directives ont été décidées ce matin au Conseil des Ministres. Demain, nous devrions en savoir plus. Une réunion est prévue en mairie jeudi. Je rencontre également jeudi, les trois directeurs d'écoles et la directrice du Centre Socioculturel. Néanmoins, j'ai pris contact avec les directeurs à mon retour de vacances début août. J'ai également pris contact avec la présidente de l'APE pour donner les informations que j'avais suite à une réunion faite en mairie avec M. HAAGE et les personnes concernées. J'ai demandé que les informations soient mises sur le site de la ville et sur le site APE de l'école Desoutter afin que les riverains soient au courant sachant que les directeurs n'avaient aucunes nouvelles de l'éducation nationale. Nous attendons les nouvelles mesures. Nous avons fait le tour des écoles avec les services techniques de la ville afin de voir ce que l'on pouvait améliorer en ce qui concerne la distanciation, les commandes de produits, les personnels pour la désinfection des écoles, de la restauration. Nous avons anticipé avant d'avoir les nouvelles mesures demain. »**

**Franck DHERSIN** félicite **M. DAMMAN** pour ce travail qui n'est pas simple à gérer vu les directives tardives.

**Régis DAMMAN** précise que les remerciements sont également pour le personnel de la mairie (techniques – espaces verts – administratifs et élus).

- *Lors du dernier conseil municipal et afin d'être transparent sur l'utilisation de l'argent public, une proposition a été faite par le groupe minoritaire sur l'utilisation de la vidéo projection des éléments financiers lors des présentations budgétaires. Cette proposition, saluée par plusieurs habitants du public et des conseillers municipaux, n'apparaît pas au compte-rendu du conseil du 3 juillet, pourquoi ?*

**Franck DHERSIN** répond que cet oubli sera rétabli.

## **I – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2020**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **II – Délibérations**

Aff. n° 50/2020

### **4.1 – FONCTION PUBLIQUE** **Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.**

Conformément à l'article 34 de la loi statutaire du 26 janvier 1984, les emplois permanents et non permanents de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A cet effet et eu égard au seuil démographique de la commune de Tétéghem-Coudekerque-Village, il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10000 habitants qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Maire, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation.

Cet emploi, créé à temps complet à partir du 1er septembre 2020, pourra être pourvu par voie de détachement, par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'agent détaché sur l'emploi de Directeur Général des Services percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, il bénéficiera également de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988 et d'une NBI (uniquement pour un fonctionnaire). Il pourra bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- APPROUVE la création au 1<sup>er</sup> septembre 2020 d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2000 à 10000 habitants.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

**Franck DHERSIN précise : « notre directeur des services s'en va donc il faut le remplacer. Cette délibération permet de lancer la recherche du remplaçant. »**

**VOTE : 33 voix POUR.**

**Aff. n° 51/2020**

**5.3 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**  
**Commission Intercommunale des impôts Directs : Proposition de candidats.**

L'article 1650 A du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Par délibération en date du 13 octobre 2011, le conseil de communauté a créé cette commission intercommunale des impôts directs qui s'est depuis réunie à deux reprises en 2012 et à deux reprises en 2013. La CIID se compose d'un Président (ou d'un Vice-Président Délégué) et de dix commissaires titulaires. L'organe délibérant de la Communauté Urbaine de Dunkerque ayant été récemment renouvelé, il convient de désigner de nouveaux commissaires appelés à siéger au sein de cette instance.

Il appartient à la Communauté Urbaine de Dunkerque de prendre une délibération dressant une liste de 40 commissaires (20 titulaires et 20 suppléants).

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque a souhaité effectuer une répartition en fonction de la population. Ce qui nous amène à devoir communiquer trois noms de contribuables de notre commune.

Je vous propose de nommer : **Monsieur Jean-Luc HAUET, Madame Brigitte HUYGHE et Monsieur François BOLHER.**

**VOTE : 33 voix POUR.**

**Aff. n° 52/2020**

**8.5 – POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT - LOGEMENT  
Démolition des immeubles 1 et 32 rue Marcel PAGNOL – accord de la Ville.**

Le programme de Rénovation Urbaine du quartier Degroote, présenté par la Ville et la Communauté Urbaine au Comité National d'Engagement de l'ANRU comprend, parmi de très nombreuses autres opérations visant à la requalification de ce quartier, les démolitions des immeubles 1 et 32 rue Marcel Pagnol.

Ces deux bâtiments totalisent 12 logements, propriété de Partenord Habitat. Ce bailleur social a déposé auprès de la DDTM un dossier préalable à la démolition, intitulé note d'intention de démolir. Ce dossier doit être complété par une délibération du Conseil Municipal qui acte le principe de ces démolitions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE la démolition des deux bâtiments 1 et 32 rue Marcel Pagnol.

**VOTE : 33 voix POUR.**

### **III – Informations diverses**

**Franck DHERSIN souhaite à tous une bonne soirée.**

**LA SEANCE EST LEVEE.**